

Les agents de l'ERIS méritent un cadre réglementaire sécurisé !

Le 18 mars 2026.

A l'heure où l'Union Régionale UFAP de Dijon met en garde sur la volonté de créer **un commandement centralisé au sein de l'ERIS** dans la mesure où les gains d'ordre logistique seraient inévitablement **sacrifiés** sur l'autel de la **mutualisation des moyens** pour satisfaire le nombre croissant de missions, voilà qu'une récente mission programmée vient titiller nos prérogatives de syndicalistes dans la mesure où la responsabilité individuelle des agents pourrait être engagée en cas de problème.

Car on le sait, dans cette administration, les agents font trop souvent les funambules sur le fil de la réglementation. Tant que tout va bien on les félicite mais quand ça va mal... on les jette en pâture !

Alors que les personnels ne se sont toujours pas vus attribuer le **permis de port d'arme administrative permanent** (donc en dehors des heures de service) malgré les promesses du Garde des Sceaux, voilà qu'on leur tord une nouvelle fois le bras en leur imposant le port de celle-ci...en dehors des heures de service mais sous couvert d'une astreinte. Bizarre...

Si sur l'aspect de la sécurité individuelle il n'y a pas de remise en cause de la décision dans le contexte actuel mais sur le plan légal qu'en est-il ? **Un agent pourrait-il faire usage de son arme de service (en dehors du service donc) et être exempté de tout reproche devant la justice puisqu'il n'est même pas censé l'avoir ?**

C'est ce que la DGAP, le Directeur Interrégional ou encore DSD veulent nous faire croire en affirmant que leur bienveillance suffira à calmer les ardeurs de magistrats qui nous prouvent depuis bien trop longtemps que **les fonctions qu'on occupe au sein de ce ministère ne nous protègent pas. Pire, elles nous portent préjudices !**

Faut-il rappeler le traitement récent infligé à un agent de la filière insertion probation ? Faut-il rappeler la mise en cause d'un agent ERIS qui a mis en pratique sa formation en matière de conduite opérationnelle et qui se voit mis en cause pour le non-respect du code de la route ? Faut-il rappeler combien de nos camarades se sont vus écrasés par l'autorité judiciaire des lors qu'ils emploient la force au sein de nos détentions en dépit des violences qu'ils subissent ?

C'est uniquement dans **un esprit de sécurisation de nos camarades de l'ERIS** que l'Union Régionale UFAP de Dijon a porté, avec son secrétaire général Alexandre Caby et son secrétaire général adjoint Thomas Jacquot, la demande légitime d'avoir un **document officiel signé de la DGAP** qui a vocation à protéger nos collègues. **Et nous l'avons obtenu !**

Si nos frileux cadres usent de la situation, confortablement installés dans leurs fauteuils en cuir bien confortables, pour limiter cette revendication à une simple tentative de soutirer des heures rémunérées, nous préférons les prévenir que nous n'hésiterons pas à venir les percuter à notre tour en leur rappelant leurs nombreux faits d'armes en matière d'irresponsabilité vis-à-vis de leurs agents quand il s'agit de les protéger.

L'ERIS est à l'image de tout le désastre pénitentiaire que vous, apprentis dirigeants, avez contribué à faire d'elle ! Elle sombre progressivement faute de moyens, d'ambition et d'attractivité ! Quand les hautes sphères Parisiennes qualifient nos camarades d'équipes spécialisées, nous, nous préférons les qualifier d'unités d'élite qui ne sont pas « bonnes à tout faire » et surement pas exemptes d'intervention de notre organisation syndicale !

Pour l'Union Régionale UFAP de Dijon

Le secrétaire général
R. Bernier

Le délégué de Région
T. Cordelette

Le membre du bureau régional
D.Augey